

Les Confirmations de Mgr BONFILS

Entretien avec l'abbé Hervé Mercury 2/2

La rédaction d'A Crucetta précise que cet entretien a été réalisé avant le renvoi de l'abbé Mercury de la Fraternité Saint-Pie X.

A Crucetta : *Monsieur l'Abbé, dans quelle mesure les fidèles ont-ils été associés à la décision de laisser Mgr Bonfils procéder aux confirmations ?*

Abbé Mercury : Dans la semaine qui a suivi le 23 janvier, après avoir transmis l'information à l'abbé Radier, j'ai averti les parents concernés que Mgr Bonfils tenait à faire lui-même les confirmations dans la forme extraordinaire du rite romain. Je leur ai demandé de réfléchir à la question et de me donner leur avis. Il était évident que, si les fidèles étaient contre, le projet tombait à l'eau de lui-même.

Certaines familles m'ont demandé des éclaircissements sur la validité et la licéité du rite dans un cas pareil. Je leur ai présenté les arguments que j'ai déjà développés dans la première partie de cet entretien. Elles ont été rassurées de voir que nous ne marchions pas à l'aveuglette. Ce qui nous guide, ce sont les principes obviés de la théologie catholique.

Les discussions durant cette période ont été sereines. Les fidèles ont pu avoir tous les éléments nécessaires pour se forger une opinion et envisager calmement la venue ou non de Mgr Bonfils dans leur chapelle. Finalement, il n'y a eu aucune opposition de la part des fidèles contactés.

Le 12 février, je leur ai annoncé que les confirmations auraient bien lieu le 11 mars selon ce qu'en avait décidé l'évêque du diocèse. Je n'avais aucune nouvelle des supérieurs. S'ils ne m'avaient pas contacté pour une affaire aussi grave, c'est qu'ils ne voyaient aucun obstacle majeur à cette cérémonie.

Vu la proximité de la date du 11 mars, j'ai commencé immédiatement la préparation au sacrement tous les dimanches qui ont précédé pendant une demi-heure après la Messe. Les enfants étaient enthousiastes et les parents dans la paix. Une personne âgée a même voulu se rajouter au groupe, parce qu'elle n'avait jamais été confirmée.

Mais, comme je l'ai déjà dit, l'abbé de Cacqueray, sollicité par l'abbé Radier que j'avais mis au courant, m'a demandé de tout annuler, ce qui était impossible. L'apostolat a des exigences qui lui sont propres. Une fois lancée, la préparation, par respect pour l'âme des enfants, ne pouvait plus être interrompue. Alors les supérieurs ont décidé de faire pression sur les fidèles.

L'abbé Radier est venu le 26 février et a tenu un meeting après la Messe. Mais il n'a convaincu aucune des personnes concernées. La semaine suivante, c'est l'abbé Nély, deuxième assistant du Supérieur Général, qui s'est adressé aux fidèles. Il a été beaucoup plus malin. Il a d'abord accusé Mgr Bonfils d'être un hérétique en se basant sur une déclaration journalistique ! Puis, s'étant assuré que je m'occupais des enfants, il a lu un communiqué de

Mgr Fellay aux fidèles, qui ont été profondément scandalisés par son contenu. Après des hésitations, seule la personne âgée a renoncé à être confirmée.

A Crucetta : *Selon vous, les fidèles des paroisses traditionnelles sont-ils soumis au pouvoir épiscopal local ?*

Abbé Mercury : Les communautés qui se rattachent à la Fraternité Saint-Pie X travaillent sous le régime de la suppléance. Elles ne sont pas constituées comme des paroisses, parce que les prêtres de cette fraternité n'ont aucun statut juridique dans l'Eglise. Il en est de même des évêques, y compris Mgr Fellay. Benoît XVI l'a encore rappelé dans sa lettre de 2009. Se donner à soi-même un statut juridique, fût-ce pour la défense de la foi, c'est se placer incontestablement dans une situation de schisme.

Il est important de réaliser qu'on ne peut pas être véritablement membres de l'Eglise catholique sans être rattachés, d'une manière ou d'une autre, à une autorité de l'Eglise. C'est la raison pour laquelle les fidèles, et même les prêtres, se rattachent nécessairement à l'évêque diocésain qui reste le référent local de l'Eglise catholique. Je rappelle une nouvelle fois que les évêques représentent l'Eglise par droit divin et que cette représentation soit reconnue, au moins tacitement, par le Pape. Il ne peut y avoir de représentation quand cette reconnaissance est explicitement niée.

Il est assez surprenant de devoir expliciter ces points. En effet, il a toujours été admis dans la Fraternité Saint-Pie X que, au début du canon, nous nommions le Pape et l'évêque du lieu auquel nous nous déclarons unis. Ce ne sont pas que des mots, c'est une réalité qui fait de nous des membres réels de l'Eglise catholique, même si, dans les faits, nous sommes en marge. Que l'évêque soit bon ou mauvais, orthodoxe ou hérétique, là n'est pas la question. Par lui, nous sommes reliés au Pape, et par-delà au Christ par qui nous sommes sauvés. Ce n'est pas rien !

A Crucetta : *Mais alors, quelle différence y a-t-il entre votre manière d'agir et celle de « ralliés » ?*

Abbé Mercury : Les « ralliés », comme vous les dénommez, sont canoniquement reconnus. Ils ont droit de cité dans la société ecclésiale, même si ce n'est pas sans difficulté. Leurs droits sont garantis par leurs constitutions propres aussi bien que par le droit commun de l'Eglise. Dans leur ministère, ils doivent rendre des comptes à l'évêque du lieu. Dans ce cadre, il n'est pas envisageable d'organiser des confirmations sans son autorisation préalable et, si un autre évêque doit venir, il ne peut pas le faire sans la permission de l'évêque diocésain. Sinon le sacrement est illicite, il ne produit pas la grâce.

Avec Mgr Bonfils, les choses ont été différentes. Il n'était pas prévu qu'il fasse les confirmations, parce qu'il nous considérait hors de l'Eglise. Quand il a compris que nous revendiquions, en tant que catholique, une vraie dépendance à son égard et que cette revendication était étayée, alors il a imposé sa volonté souveraine. Et je n'ai pas pu m'y opposer puisqu'il a accepté de suivre la forme extraordinaire du rite romain dans les cérémonies. Sa venue a manifesté, malgré notre marginalisation, notre appartenance à l'Eglise catholique. Je suis fier d'avoir été l'instigateur de cette démonstration.

A Crucetta : *Vos propos semblent contredits par le communiqué de Mgr Fellay dont vous acceptez enfin de nous livrer le texte. Pouvez-vous nous en dire un peu plus ?*

Abbé Mercury : J'ai eu connaissance du communiqué après sa lecture aux fidèles par l'abbé Nély le 4 mars. Il m'a remis le seul exemplaire qu'il avait et il a insisté pour que je le publie. Il me l'a même répété lors d'une conversation téléphonique trois mois plus tard. Il était fâché que je ne l'ai pas rendu public. Les fidèles aussi me l'ont réclamé, mais j'ai temporisé, parce que ce texte est gravissime sur le plan théologique. Je pense qu'il doit être examiné loin des tempêtes médiatiques.

L'abbé Nély m'a confirmé que la rédaction est entièrement de la plume du Supérieur Général, hormis le dernier paragraphe, ajouté par ses soins, et l'incise de l'abbé de Cacqueray : et qui persisteraient dans cette attitude. Cette dernière permet de menacer les fidèles tout en s'assurant que la menace ne sera jamais exécutée. Par ailleurs, dans son ajout, l'abbé Nély interprète la mention de l'évêque du lieu au canon comme une prière *pour* et non une prière *avec*. Quand j'étais au séminaire, cette explication, contraire au sens obvie du texte, était soutenue par les crypto sedevacantistes... C'est dire dans quelle confusion nous sommes !

Mais, le plus aberrant, c'est la prétention exorbitante de Mgr Fellay. Il s'arroge une juridiction propre et personnelle sur tous les fidèles qui viennent à la chapelle et il dénie à l'évêque du lieu son droit de regard sur eux. Il se comporte comme s'il possédait le pouvoir d'une prélature personnelle. Sauf que cette prélature ne lui est pas encore accordée par Rome.

Cette attitude est-elle seulement une erreur d'appréciation ou de timing ? Mgr Fellay aurait-il « vendu la peau de l'ours avant de l'avoir tué » ? Aurait-il été un peu en avance par rapport à ce qui doit ou devait être accordé à la Fraternité ? A ces questions, il faut répondre négativement.

Le Supérieur général et d'autres supérieurs majeurs estiment que la Fraternité possède dès à présent ce qu'elle réclame à Rome. La décision romaine ne donnerait pas vraiment le pouvoir, elle ne ferait que confirmer ce qui existe déjà. Car, depuis le début, les sanctions contre la Fraternité ne seraient pas seulement nulles dans leurs effets, mais aussi dans leur substance d'acte juridique, ce qui met en cause l'autorité qui promulgue. Ce passage des effets à la substance nous rend objectivement schismatique !...

A Crucetta : *Avez-vous été sanctionné par vos supérieurs à la suite de ces confirmations et, si oui, sur quel fondement ?*

Abbé Mercury : Les manœuvres d'intimidation du district et de la Maison généralice n'ont eu aucun effet sur les familles concernées par les confirmations. Aucune n'a voulu céder au dictat d'une autorité qui se donne des pouvoirs qu'elle n'a pas. Les confirmations ont donc eu lieu comme prévu.

Mais la réaction ne s'est pas fait attendre. Mgr Fellay me menaçait de sanctions gravissimes. Le 13 mars, deux jours après les confirmations, il me nommait à Sao Paulo au Brésil. Aucune raison ne m'a été explicitement donnée. Mais, comme je protestais avoir des obligations auprès de l'université de Strasbourg, l'abbé de Cacqueray m'a fait savoir que ma mutation était immédiate, parce que je n'avais pas obéi à leurs « demandes instantes de renoncer à faire venir Monseigneur Bonfils pour ces confirmations ». Le motif principal des sanctions prises contre moi, à cette époque et après, est clairement le fait d'avoir refusé de fermer la porte de la chapelle à l'administrateur diocésain.

La mutation à Sao Paulo a finalement été annulée, probablement parce que je me suis plaint, preuves à l'appui, que le supérieur du District avait orchestré une campagne de diffamation contre moi sur internet. A la place d'un voyage tous frais payés au Brésil, j'ai officiellement été mis à pied et placé « en résidence, sans apostolat particulier », à Marseille.

A Crucetta : *Quelles ont été les conséquences des confirmations pour l'apostolat en Corse ?*

Abbé Mercury : Dans la semaine qui a précédé les confirmations, l'abbé Radier, mandaté par Suresnes, a envisagé de célébrer deux Messes à Ajaccio : l'une pour mes fidèles, l'autre pour ceux de la Fraternité ! Et il a exprimé le souhait que ces Messes se passent à la Parata. J'ai refusé au motif que je suis membre à part entière de la Fraternité, mais j'ai accepté de me retirer à condition que l'unité des communautés soit préservée. Pour cela, j'ai demandé que la question des confirmations soit mise entre parenthèses.

Cet engagement n'a pas été respecté. La communauté s'est scindée clairement en deux camps. L'apostolat a été complètement désorganisé : les réunions du Tiers-Ordre Franciscain n'ont pas été reprises, les Messes du premier samedi du mois ont été célébrées au Prieuré contre les engagements du bail, le catéchisme des enfants n'a pas été terminé et les communions solennelles n'ont pas eu lieu.

A Ponte-Leccia, l'abbé Mondoloni a fini par congédier deux confrères et dire lui-même la Messe traditionnelle. Contre mon avis, l'abbé Radier a alors organisé la Messe dominicale à Ville-di-Paraso. Là encore, les fidèles se sont divisés.

Or je devais retourner à Ajaccio pour un mariage avec dispense de disparité de culte accordée par l'évêque diocésain. J'avais proposé que quelqu'un d'autre s'en occupe, mais vu le cas, il a été jugé préférable que je le fasse. Le 30 juin, j'étais donc de retour à la chapelle Saint-Antoine de la Parata. J'ai pu jauger le désarroi des fidèles, atteints dans leur foi et leur attachement à l'Eglise catholique.

J'ai demandé à prendre mes vacances sur place durant le mois de juillet. Je suis allé remplacer l'abbé Mondoloni à Ponte-Leccia. Les supérieurs ont laissé faire, mais ils ont refusé d'annoncer mes Messes... comme si elles n'étaient plus de la Fraternité ! Face à ces réactions qui n'avaient plus aucun sens sur le plan apostolique, j'ai décidé de reprendre mon ministère le dernier dimanche de juillet. L'abbé Radier n'a pas accepté la chose et il a décidé de créer une dissidence en célébrant le Saint Sacrifice dans une salle d'hôtel, puis dans un local commercial.

En fait, les supérieurs se sont ingéniés à créer de toutes pièces « la division profonde de la communauté », prophétisée par Mgr Fellay dans son communiqué. Mais, si nous sommes vraiment catholiques et que nous reconnaissons en actes le pouvoir épiscopal, comme ils le soutiennent en paroles, la division n'a pas lieu d'être. Ou alors, il faut se résoudre à dire que les supérieurs sont en train de prendre des orientations séparatistes, qu'elles soient d'origine schismatique ou sedevacantiste. Pour le moment, je veux croire que le refus des confirmations n'est pas d'ordre doctrinal et que, par conséquent, les sanctions vont s'arrêter. Malheureusement, les faits me rendent pessimiste.

Les supérieurs exercent des pressions diverses pour me faire céder. Entre autres, j'ai déjà reçu deux monitions (ce sont des avertissements solennels) et on me menace d'un procès canonique si je ne rejoins pas mon nouveau poste à Oberriet, dans la terre des Grisons, en Suisse alémanique. L'allemand n'est pas pour me déplaire et la proximité du lac de Constance

et de l'Autriche rappelle des souvenirs familiaux qui m'attirent. Ma mère a passé une partie de sa jeunesse dans cette belle ville allemande. Et mon grand-oncle, agrégé d'allemand, a passé de longues années comme attaché culturel à l'ambassade de Vienne, avant d'être nommé professeur à la Sorbonne.

Mais ai-je le droit de renoncer à éclaircir une question de Foi au profit d'attraits personnels ? Je ne le pense pas. J'espère que le procès permettra de poser les bases d'un débat fructueux. Une fois la question réglée, je partirai où l'on voudra. Maintenant que l'abbé de Cacqueray a fait la démonstration qu'il est possible de mobiliser deux prêtres pour la Corse et de dépenser sans compter, il y a lieu d'espérer qu'il ne décevra pas les fidèles et qu'il créera enfin sur l'île un prieuré digne de ce nom...

A Crucetta : *Avez-vous été sanctionné par vos supérieurs à la suite de ces confirmations et, si oui, sur quel fondement ?*

Abbé Mercury : Je ne suis pas du genre à me lancer inconsidérément dans des aventures à risque. Mais, comme les circonstances y ont poussé, j'ai réfléchi aux tenants et aux aboutissants, j'ai étudié avec attention les conséquences probables ou possibles d'une telle décision. J'ai pris aussi conseil. Les confrères consultés ne m'ont pas dissuadé.

J'ai surtout cherché où s'exprimait la volonté de Dieu. Du côté des partisans aux confirmations, la paix était palpable. De l'autre, j'ai rencontré l'affolement, les menaces, le mensonge, les faux raisonnements, la mauvaise foi, la diffamation, les médisances, les calomnies et enfin la manipulation psychologique.

Par ailleurs, l'enjeu, c'était une profession de la foi catholique et une défense de la légitimité de notre ministère. Dans ces conditions, il ne pouvait être question d'un arrangement amiable avec Mgr Bonfils pour qu'il renonce. Il fallait aller jusqu'au bout.

Dans ces matières, la prudence n'est plus de l'ordre humain. Elle oblige à un regard surnaturel. Caïphe qui condamne un seul homme pour le salut de tout le peuple est prudent selon les hommes. Pilate aussi qui s'en lave les mains. Mais la prudence selon Dieu est dans la Passion du Christ...

Dans la confusion actuelle, garder sa conscience droite sans rancune ni aigreur avec la conviction d'avoir fait son devoir est une grâce qui n'a pas de prix. Elle est le fruit de la vraie prudence, inspirée dans la prière par le Saint-Esprit.

(Octobre 2012)